

E.A

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

<u>Ampliations :</u>	
H-C	1
DTE	1
Intéressées	54
Archives	1

N° 2021- 693 /GNC

du 18 MAI 2021

ARRETE

**admettant des entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 »
durant les périodes de confinement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 ;

Vu la délibération n° 4 du 5 juin 2019 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8276/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8440/GNC-Pr du 9 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2020-469/GNC du 23 mars 2021 fixant les modalités de versement de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant la période de confinement ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2020-4516 du 28 mars 2021 modifiant l'arrêté n°2021-3538 du 8 mars 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-4592 du 1^{er} avril 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes du 22 au 26 mars 2021 présentées par les entreprises concernées, pour bénéficier de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement fixées par arrêtés,

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20210518-2021-693-GNC-AR
Date de réception préfecture : 18/05/2021

ARRETE

Article 1^{er} : Le bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » est accordé aux entreprises qui subissent une baisse d'activité significative du fait qu'elles sont concernées par les arrêtés prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement allant du 8 mars à minuit au 10 avril 2021.

L'allocation est versée selon les modalités prévues aux articles 1^{er} à 9 de la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 susvisée.

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
SEFRAKO	0411553.002	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	20
Candy truck	0870659.002	Restauration de type rapide	2
SEFOR	1042761.001	Formation continue d'adultes	1
O PTI SNACK DE NOUVILLE	1376193.003	Restauration de type rapide	1
NOUMEA HAUTE COIFFURE	0297226.001	Coiffure	2
SARL L&2R / Les 2 coqs	1454511.001	Restauration de type rapide	1
CASA ITALIA	0654582.001	Restauration traditionnelle	9
METISSAGE	1126937.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3
FANTASIA 2	0695403.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
thai harmony sarl	1455062.001	Entretien corporel	1
CAFE YATE / LOTUS ROSE	1189802.001	Restauration traditionnelle	1
ESPLANADE / LOTUS ROSE	1189802.002	Restauration traditionnelle	1
LOTUS BLEU	0781591.001	Restauration traditionnelle	2
CLOCHE DOREE	1012848.001	Restauration de type rapide	1
CAFE AUSTERLITZ SARL	0173195.001	Restauration traditionnelle	11
GOSSIP&CO	0721852.001	Coiffure	1
SARL LDM / DESSANGE PARIS	0596569.001	Coiffure	4
JOIA CENTRE DE BIEN ETRE / NORD BEAUTY INSTITUT SARL	1447630.001	Soins de beauté	2
LE 1881	0980524.001	Restauration traditionnelle	8
TOP GREEN BAR	1260603.002	Restauration traditionnelle	6
Guenin Christelle	0956854.001	Soins de beauté	1
PACIFIC BIO NATURE SARL / NATURELA	1217827.001	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	2
l'arlequin	1314079.001	Restauration traditionnelle	4
Yola Fresh	1042308.001	Restauration de type rapide	2
ASSOCIATION CALEDONIENNE DE PLANCHES ET DE VOILE	0186684.001	Activités de clubs de sports	1
LA RIBAMBELLE	0992396.001	Accueil de jeunes enfants	8
ATOUT BOUT CHOU 4	1465624.001	Accueil de jeunes enfants	7
LASYM SARL	1240241.001	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1
YAS & CO SARL	0951442.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
SNACK ALMA	1226836.001	Restauration traditionnelle	2
Société des Nakamals Associés	1384692.001	Débits de boissons	2
Lcc	1005081.001	Coiffure	2

Accusé de réception en préfecture
988-23880018-20210518-2021-093-GNC-AR
Date de réception préfecture : 18/05/2021

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
ANGAREK	0666164.001	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	3
Calédo Livres	0609941.001	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	1
NEW FORTUNA	0436121.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
Casino Télé-Bingo / Société Australe d'Animation Touristique	0100891.002	Organisation de jeux de hasard et d'argent	95
MOOD	0846287.001	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	3
L'ESSENTIEL	1233170.001	Restauration de type rapide	1
DUMBEA NATATION	0833517.001	Activités de clubs de sports	4
PUARAI - VIP HAIR	1285691.001	Coiffure	2
CALIFORNIA	0506014.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	7
CALIFORNIA CO	1331131.001	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	3
Amborella le centre	1321173.001	Coiffure	2
L'institut Vendôme	1444769.001	Soins de beauté	2
JEEZ 125	1321751.001	Restauration de type rapide	2
sarl Polynesia	0086264.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3
IATOK DIVING PARADISE SARL	0637793.001	Autres activités liées au sport	3
LMD / ARAN CUISINE	1295112.001	Commerce de détail de meubles	3
AU P'TIT CAFE	0826800.001	Restauration traditionnelle	7
L'Endroit	0905331.001	Débites de boissons	7
THALASSA	0514315.002	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	4
CABARET SARL CD6 / CLUB DES SIX	0879569.002	Autres activités récréatives et de loisirs	3
SHAMBHALA	821116	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	19
VANNA SARL	1174523.000	Restauration de type rapide	1

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement chargé du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^{ème} FED, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, et des relations avec le conseil économique, social et environnemental

Jean-Louis d'ANGLEBERMES

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Thierry SANTA

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20210518-2021-693-GNC-AR
Date de réception préfecture : 18/05/2021

N.B. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.